

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 11/199 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE ADOPTANT LE PROGRAMME DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET DE MISE AUX NORMES DE LA PISTE DE L'AEROPORT DE FIGARI

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2011

L'An deux mille onze et le six octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, FEDERICI Balthazar, FERRI-PISANI Rosy, FRANCISCI Marcel, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, GUERRINI Christine, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoite, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, RISTERUCCI Josette, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone à M. TATTI François
Mme FEDI Marie-Jeanne à Mme BIANCARELLI Viviane
M. de ROCCA SERRA Camille à M. SANTINI Ange
Mme RUGGERI Nathalie à M. FRANCISCI Marcel
M. SUZZONI Etienne à Mme GUERRINI Christine.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la réunion de l'instance de suivi du 14 avril 2011, de la concession de l'aéroport de Figari,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse, amendé en séance,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

SUR rapport de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le programme de renforcement et de mise aux normes de la piste de l'aéroport de Figari pour un coût estimé à 12 M€ HT valeur juin 2011.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le plan de financement de cette opération suivant :

- Collectivité Territoriale de Corse : 20 %
- PEI : 50 %
- CC I d'Ajaccio et de Corse-du-Sud : 30 %

ARTICLE 3 :

DEMANDE que ces travaux, comme ceux de catégorie similaire réalisés sur l'aéroport d'Ajaccio, fassent l'objet d'un cofinancement par le PEI à hauteur de 50 % et **AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à négocier en ce sens.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter les conventions de participation financière de la Chambre de Commerce et d'Industrie à cette opération.

ARTICLE 5 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer les appels d'offres des missions de maîtrise d'œuvre pour la réfection et le renforcement des aires de mouvement de l'aéroport de Figari.

ARTICLE 6 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 6 octobre 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Objet : Programme des travaux de renforcement et de mise aux normes de la piste de l'aéroport de Figari

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le programme de travaux de renforcement et de mise aux normes de la piste de l'aéroport de Figari et l'engagement de la mission de maîtrise d'œuvre correspondante à cette opération.

1 CONTEXTE

Dans le cadre du transfert de compétences et de propriétés des aéroports de Bastia, Calvi, Ajaccio et Figari de l'Etat à la Collectivité Territoriale de Corse, décidé par la loi du 22 janvier 2002, des audits techniques ont été réalisés sur les chaussées aéronautiques (pistes, voies de relation et aires de stationnement aéronautique) de ces infrastructures par le Service Spécial des Bases Aériennes Sud Est (SSBA SE).

Ces audits ont consisté en une évaluation de l'état des chaussées aéronautiques selon la méthode de «l'Indice de Service» en procédant à un relevé des dégradations des chaussées et à une évaluation de la portance des chaussées selon la méthode ACN/PCN.

Ils ont conclu en 2002 que pour l'aéroport de Figari, la piste, la bretelle et le parking d'aviation commerciale nécessitaient une remise à niveau des différentes structures dans les 5 ans, au vu du trafic supporté par chacune d'elles.

Les visites effectuées régulièrement depuis 2003 ont montré une évolution de l'état de dégradation constaté dans l'audit initial, qui atteint dorénavant un niveau nécessitant une intervention rapide dépassant les opérations régulières d'entretien effectuées par l'exploitant.

Ainsi, une auscultation non destructive des chaussées, réalisée en 2007 par le bureau d'études Rincent BTP, a déterminé un indice de service moyen de 61, au dessous du seuil critique fixé à 65.

2 ETAT ACTUEL

Les derniers travaux de renforcement de l'ensemble la piste de l'aéroport de Figari datent de 1990.

Ceux-ci devaient être renouvelés à l'issue d'un délai de 10 à 15 ans en fonction du trafic.

Depuis, le trafic a évolué avec une fréquentation plus importante et des avions plus contraignants, les amenant à être en dérogation par rapport aux normes ACN/PCN.

Ainsi, l'état de dégradation de la chaussée aéronautique nécessite des travaux sur l'ensemble de la piste afin de respecter les normes de l'aviation civile et de permettre une exploitation optimale de l'aéroport.

3 PRESENTATION DU PROJET

Le projet général consiste à mettre aux normes les infrastructures existantes et à les adapter à l'accueil des trafics actuels et projetés à moyen terme.

Pour conduire ce projet, il est proposé de faire appel à une mission de maîtrise d'œuvre complète sous forme d'un accord cadre prévoyant les études et travaux de la piste dans un premier marché subséquent et permettant, par d'éventuels autres marchés subséquents, de réaliser les études complémentaires qui se révéleraient nécessaires à la mise aux normes et au développement de l'aéroport.

Le montant des études est estimé 0,5 M€.

Le mauvais état de la piste demande que soient menés prioritairement et rapidement des travaux de renforcement pour être conforme au référentiel international de l'OACI et aux référentiels français de l'ITAC, du CHEA et de l'arrêté TAC.

Ainsi, le maître d'œuvre mènera, en concertation avec l'exploitant et le maître d'ouvrage, des études portant sur la nature des sols et des structures de chaussées en place, sur les matériaux disponibles en carrière, sur la nature du trafic et de son évolution sur les 10 prochaines années, afin de définir le projet de renforcement.

Les données actuelles permettent d'évaluer le projet au niveau de l'étude de faisabilité suivant le programme de renforcement suivant :

- 2 cm de sable bitume ou grille antifissuration,
- 20 cm de grave bitume,
- 7 cm de béton bitumineux aéronautique.

Ce pré-dimensionnement permet de déterminer l'estimation financière des travaux.

Les exigences très strictes de mise en œuvre d'enrobés sur piste d'aéroport en termes d'adhérence, de compacité et d'uni longitudinal, imposent des études détaillées et précises sur les formulations qui sont fonction des caractéristiques des granulats, et sur les conditions de mises en œuvre.

Le chantier devra s'opérer selon un rythme intensif, défini avec le maître d'œuvre et l'exploitant, en apportant le meilleur compromis entre les nécessités de fonctionnement de l'aéroport, l'organisation du chantier et les moyens disponibles.

Différents types d'organisations des travaux sont envisageables :

- chantier de nuit,
- chantier de jour ne maintenant en semaine que les vols de début et fin de journée,
- chantier court en fermant la piste plusieurs semaines.

La capacité de production actuelle de produits bitumineux se situant entre 800 et 1 000 tonnes/jour, la durée du chantier dans une hypothèse sans fermeture de l'aéroport, est estimée entre 4 et 6 mois.

Le montant des travaux est estimé 11,5 M€ HT, valeur juin 2011.

4 FINANCEMENT

En fonction de la capacité contributive de la concession aéroportuaire de Figari, il est proposé le plan de financement suivant :

- Collectivité Territoriale de Corse : 70 % soit 8,4 M€ HT
- CCI d'Ajaccio et de Corse-du-Sud : 30 % soit 3,6 M€ HT

CONCLUSIONS

Lors de sa réunion du 14 avril 2011, l'instance de suivi de la concession de l'aéroport a conclu à la nécessité d'entreprendre rapidement ces travaux de renforcement et de mise aux normes de la piste de Figari.

En conséquence, je vous propose :

- d'approuver le programme de renforcement et de mise aux normes de la piste de l'aéroport de Figari pour un coût estimé à 12 M€ HT, valeur juin 2011,
- d'approuver le plan de financement de cette opération suivant :
 - Collectivité Territoriale de Corse : 70 %
 - CCI d'Ajaccio et de Corse-du-Sud : 30 %
- de m'autoriser à signer les conventions de participation financière de la Chambre de Commerce et d'Industrie à cette opération,
- de m'autoriser à lancer les appels d'offres des missions de maîtrise d'œuvre pour la réfection et le renforcement des aires de mouvement de l'aéroport de Figari.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.